

COMMUNE DE WALTENHEIM

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2024

Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé par Madame la Maire en commission des finances. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (cout de structure, matériels, salaires, entretiens) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Table des matières

COMMUNE DE WALTENHEIM.....	1
Le cadre général du budget.....	1
La section de fonctionnement.....	3
Les dépenses	3
a. Les travaux en régie	3
b. Les subventions aux associations.....	4
c. L'endettement	4
Les recettes	4
a. La fiscalité	5
b. Les excédents de fonctionnement.....	5
La section d'investissement.....	6
a. Généralités.....	6
b. Les dépenses	6
c. L'endettement	7
d. Les recettes	7

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

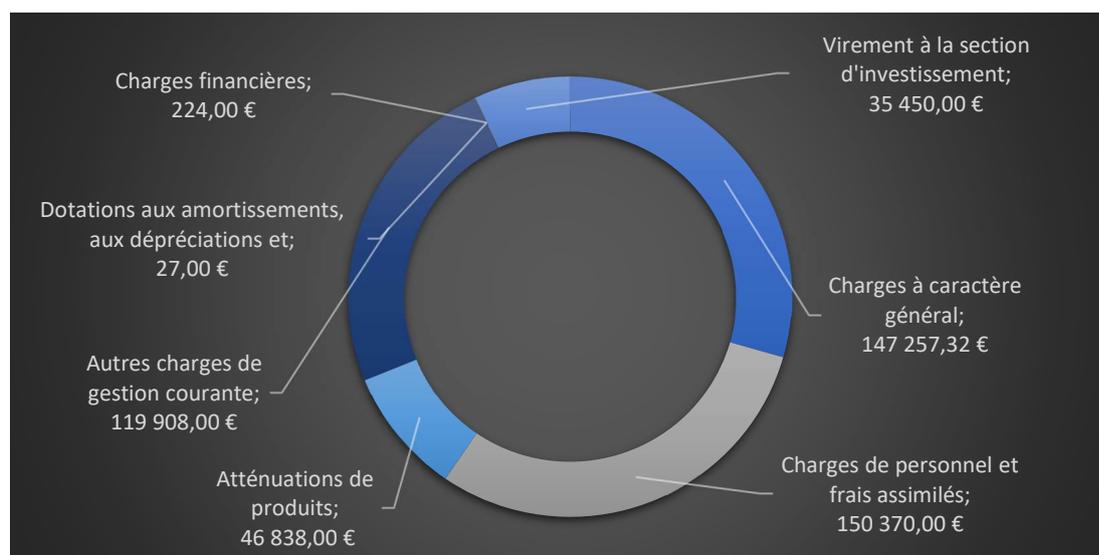
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Nous pouvons le comparer à un budget familial ou entrepreneurial.

Par exemple, dans un budget familial nous retrouvons d'un côté les salaires et divers revenus (recettes) qui doivent couvrir toutes les charges courantes (dépenses) telles que l'alimentation, loyers et crédits électricité, gaz, santé, impôts....

Le budget primitif de 2024 proposé est voté à l'équilibre pour 500 074.32 €.

Les dépenses

Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (contrats de maintenance), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.



a. Les travaux en régie

Des travaux en régie seront programmés par les agents communaux, essentiellement de l'embellissement et de l'entretien des voiries et bâtiments publics :

- peintures routières,
- rebouchage de trous dans les voiries communales,
- peintures des salles de classes de l'école.

Certaines dépenses sont comptabilisées tout au long de l'année dans les charges générales puis immobilisées à la fin des travaux.

Au programme :

- Réaménager le parking de la salle polyvalente et augmenter le nombre de place de stationnement.
Estimation coût matériel (hors main d'œuvre) 5 000.00 €
- Plantation, fleurissement et embellissement des espaces verts communaux
Début des travaux emplacement salle polyvalente et continuité rue de la carrière 6 000.00 €

b. Les subventions aux associations

Tiers	Proposition 2024 €	Budget précédent €	Commentaires
Commune de Geispitzen	3 000	3 000	Pompiers fonctionnement du regroupement
Commune de Geispitzen	18 000	18 000	ATSEM
SDIS	5 216	5 406	Vétérance
Brigade verte	2 000	1 904	
Sundgau oriental	3 377	3 216	
Concordia	200	400	
Coop scolaire	1 700	1 200	+ 500 € sorties
Foyers club	50 800	50 800	
Gas	270	270	
Mémorial Maginot	200	200	
Société Histoire de la Hochkirch	200	100	Pas versé 2023, réclamation
Divers dcm	700	0	

c. L'endettement

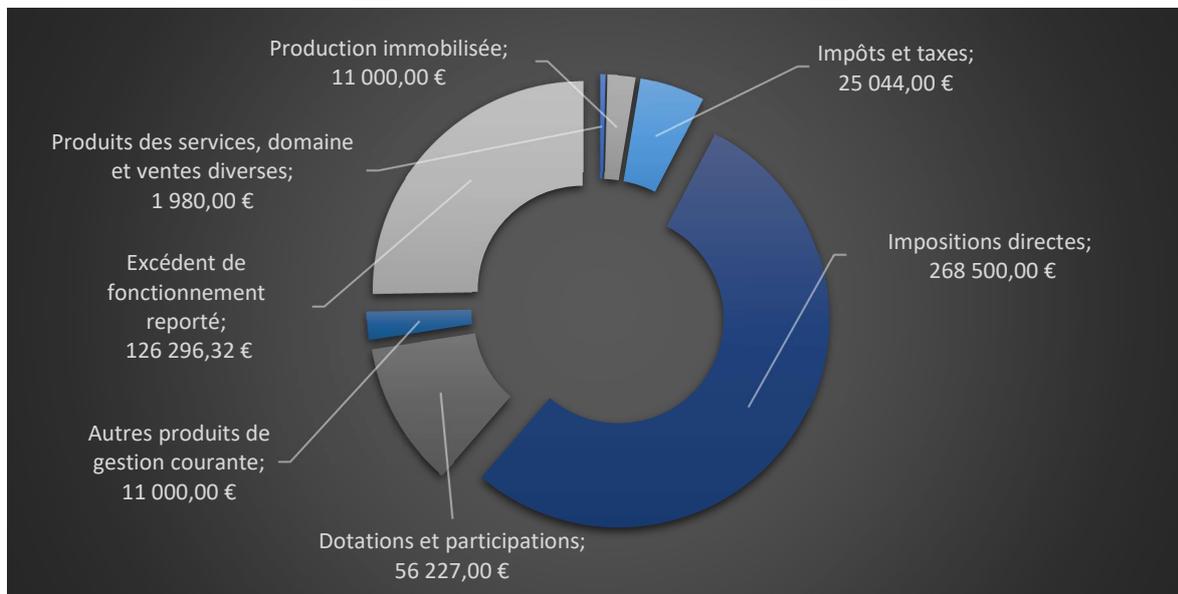
L'emprunt souscrit au 1^{er} juin 2005 pour un capital initial de 264 555.19 € relatif aux travaux de sécurité (ralentisseurs rue principale, réaménagement du garage Juncker et de la salle polyvalente) auprès de la Caisse Française de Financement Local est échu au 1^{er} mars 2025.

Le montant des intérêts de l'emprunt à rembourser pour 2024 s'élève à 224 €.

Les recettes

Les principales recettes de la section

- Les impôts locaux (taxes foncières et taxes sur les pylônes),
- Les dotations de solidarité communautaire venant de l'Agglomération,
- Les dotations de l'État,
- La participation de la commune de Geispitzen pour les frais du périscolaire,
- La location des bâtiments communaux (logement et salle polyvalente),
- Les excédents de fonctionnement reportés des années précédentes.



a. La fiscalité

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la taxe d'habitation pour les résidences principale est supprimée pour tous les contribuables.

Variation des taux d'imposition (part communale)

Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024
	+ 2%	+ 4 %		+ 8%

Impôts	Taux 2023	Produit attendu €	Taux 2024	Taux à ne pas dépasser	Produit attendu €
TFB	26.33 %	144 025 €	28.44 %	92.95 %	155 567 €
TFNB	73.17 %	11 268 €	79.02 %	170.28 %	12 169 €
TH	20.57 %	8 722 €	22.22 %	53.93 %	9 421 €
		164 015 €			177 157 €

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 177 157 €.

Soit une variation du produit fiscal de 13 142 € pour environ 220 logements.

b. Les excédents de fonctionnement

Ils permettent de financer des projets d'entretien ou d'investissement.

	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Budget	121 172,46	76 563,15	93 345,48	126 296,32
Réalisation	121 172,46	76 563,15	93 345,48	0,00
Solde	0,00	0,00	0,00	126 296,32

La section d'investissement

a. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Par exemple, pour un budget familial l'investissement correspondrait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial (achat d'un bien immobilier, travaux de rénovation sur bien, acquisition d'un véhicule, etc...).

Le budget d'investissement d'une commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Le budget primitif de 2024 proposé est voté à l'équilibre pour 38 699.74 €.

b. Les dépenses

Deux opérations d'ordre budgétaire.

Les travaux sont réalisés en fonctionnement par les agents communaux puis immobilisés à la fin de l'année.

- Réaménager le parking de la salle polyvalente et augmenter le nombre de place de stationnement. Estimation coût matériel (hors main d'œuvre) 5 000.00 €
- Plantation, fleurissement et embellissement des espaces verts communaux
Début des travaux salle polyvalente et continuité rue de la carrière 6 000.00 €

Opération réelle qui sera réalisée par une entreprise.

- Achat de signalisation routière pour la voirie et le stationnement 5 000.00€

Dépenses	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
21 - VOIRIES	5 000,00	0,00	5 000,00
2158 - Autres install., matériel et outillag	5 000,00		5 000,00
TOTAL OPERATIONS	5 000,00	0,00	5 000,00
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	6 000,00		6 000,00
2158 - Autres install., matériel et outillag	5 000,00		5 000,00
TOTAL NON INDIVIDUALISE	11 000,00	0,00	11 000,00
TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)	16 000,00	0,00	16 000,00
001 - Déficit d'investissement reporté	3 249,74		3 249,74
1641 - Emprunts en euros	19 450,00		19 450,00
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	22 699,74	0,00	22 699,74
TOTAL INVESTISSEMENT	38 699,74	0,00	38 699,74

c. L'endettement

L'emprunt souscrit au 1^{er} juin 2005 pour un capital initial de 264 555.19 € relatif aux travaux de sécurité (ralentisseurs rue principale, réaménagement du garage Juncker et de la salle polyvalente) auprès de la Caisse Française de Financement Local sera échu au 1^{er} mars 2025.

Le montant de remboursement du capital de l'emprunt à rembourser pour 2024 s'élève à 19 450 €.

d. Les recettes

Les recettes d'investissement prévues pour notre commune :

- Capitalisation de l'excédent de fonctionnement 2024,
- Virement de la section de fonctionnement à investissement.

Fait à WALTENHEIM le 4 avril 2024.

Le Maire,

Valérie KUNTZ